

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 janvier 2011

CP 11/01-06

L'an deux mil onze, le 17 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Étaient excusés : MM. Massip et Moignard.

AMENAGEMENT DES RD 16 et RD 46/ RD 60 DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 16 et RD 46/ RD 60.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 29 novembre et 13 décembre 2010 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie les 29 novembre et 13 décembre 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'ensemble des marchés d'aménagement des RD 16 et RD 46/ RD 60 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 16 – PR 14+250 à 16+350 – Reprofilement de chaussée – CAZES MONDENARD

Montant : 118 620,00 € HT

Délai d'exécution : 6 semaines

Attributaire : Société LAFFONT (82)

RD 46 – PR 6+974 à 8+896 – RD 60 – PR 0+000 à 2+115 – Reprofilement de chaussée MONTJOI

Montant : 258 738,96 € HT

Délai d'exécution : 6 semaines

Attributaire : Société SCREG Sud-Ouest (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,